

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Canada RETURN BIDS TO:

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor

Kingston Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

| Title - Sujet | | | | | | |
|---|------------------------|-----------------------------|------------------------|--|--|--|
| Intermediate Network Analysts | | | | | | |
| Solicitation No N° de l'invitation | | | Amendment No N° modif. | | | |
| W3028-18TM03/A | | | 001 | | | |
| Client Reference No N° de réf | érence du client | Date | • | | | |
| W3028-18-TM03 | | 2019 | 9-01 | -30 | | |
| GETS Reference No N° de réf | érence de SEAG | | | | | |
| PW-\$KIN-535-7735 | | | | | | |
| File No N° de dossier | CCC No./N° CCC - FMS | No./ | No./N° VME | | | |
| KIN-8-50183 (535) | | | | | | |
| Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2019-02-12 | 11 - U | | | Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST | | |
| F.O.B F.A.B. | | | | | | |
| Plant-Usine: Destination: | ✓ Other-Autre: | | | | | |
| Address Enquiries to: - Adress | er toutes questions à: | Buyer Id - Id de l'acheteur | | | | |
| Carriere, Nancy | | kin535 | | | | |
| Telephone No N° de téléphon | е | FAX No N° de FAX | | | | |
| (613) 545-8764 () | | | (613) 545-8067 | | | |
| Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service | | | | | | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

| Vendor/Firm Name and Addre Raison sociale et adresse du | |
|--|--|
| | · |
| | |
| Telephone No N° de télépho | ne |
| Facsimile No N° de télécopi | eur |
| Name and title of person auth (type or print) | orized to sign on behalf of Vendor/Firm |
| 1, . , | ıtorisée à signer au nom du fournisseur/ |
| • | rire en caractères d'imprimerie) |
| | |
| Signature | Date |

Delivery Offered - Livraison proposée



Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 001 kin535 File No. - N° du dossier CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME KIN-8-50183

La modification nº 001 à la demande de soumissions vise à :

- 1. modifier la demande de soumissions afin d'en retirer tout renvoi à Connexion postel;
- 2. répondre aux questions de la collectivité des soumissionnaires.

1. RÉFÉRENCE : PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions ne doivent être présentées qu'à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), aux soins de l'Unité de réception des soumissions, au plus tard à l'heure et à la date précisées à la page un de la demande de soumissions, à l'adresse de TPSGC précisée à la même page ou, si le soumissionnaire le préfère, par l'intermédiaire du service Connexion postel.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises à TPSGC par télécopieur ne seront pas acceptées.

SUPPRIMER AU COMPLET.

INSÉRER: PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions ne doivent être présentées qu'à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), aux soins de l'Unité de réception des soumissions, au plus tard à l'heure et à la date précisées à la page un de la demande de soumissions, à l'adresse de TPSGC indiquée à la même page.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises à TPSGC par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

2. Question de la collectivité des soumissionnaires

Est-il possible de présenter une (1) ressource ou doit-on fournir une soumission pour les deux?

Réponse du gouvernement du Canada

Le soumissionnaire doit présenter une soumission pour les deux ressources.

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 001 kin535
File No. - N° du dossier CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME KIN-8-50183

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Note aux soumissionnaires : le Canada ajoutera l'information pertinente au moment de l'attribution, selon les tarifs indiqués par le soumissionnaire retenu dans la pièce jointe 2 de la partie 4 – Barème de prix.

Les prix fournis comprennent les droits de douane, destination FAB (Kingston, Ontario). Les travaux doivent être exécutés conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux. Tous les prix sont présentés en dollars canadiens. La taxe de vente harmonisée (TVH) ne doit pas être comprise dans la tarification ci-après et doit être indiquée de manière distincte sur toutes les factures.

1. Heures travaillées

Aux fins du présent contrat, la journée de travail compte 7,5 heures et exclut les pauses-repas. Seules les journées travaillées seront rémunérées, aucune indemnité n'étant prévue pour les congés annuels, les jours fériés et les congés de maladie. Si la durée du temps de travail est supérieure ou inférieure à la journée de travail, le taux fixe journalier sera rajusté proportionnellement pour tenir compte du nombre réel d'heures de travail.

(a) Définition de la journée de travail et calcul proportionnel

Une journée correspond à 7,5 heures, excluant les pauses repas. Seules les journées travaillées seront rémunérées, aucune disposition n'étant prévue pour les congés annuels, les jours fériés et les congés de maladie. Si le nombre d'heures de travail est supérieur ou inférieur à une journée de travail, on fera un calcul proportionnel pour tenir compte des heures réelles de travail conformément à la formule suivante :

Heures travaillées X tarif quotidien ferme applicable 7,5 heures

- (i) Tous les membres du personnel proposés doivent être en mesure de travailler en dehors des heures normales pendant la durée du contrat.
- (ii) Aucuns frais d'heures supplémentaires ne seront autorisés dans le cadre du contrat. Toutes les heures travaillées seront rémunérées conformément au paragraphe ci-dessus.

(b) Temps de déplacement

L'entrepreneur ne se verra pas payer un tarif journalier ferme pour le temps consacré aux déplacements.

* Le temps consacré aux déplacements sera limité à 50 % du taux horaire calculé en divisant l'allocation quotidienne ferme tout compris proposée par 7,5.

Solicitation No. - N° de l'invitation W3028-18TM03/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W3028-18-TM03 Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 001 kin535
File No. - N° du dossier CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME KIN-8-50183

Le temps que consacre un fournisseur à ses déplacements pour se rendre à des lieux de travail donnés préautorisés (à l'extérieur de son trajet quotidien), situés à plus de 100 kilomètres (km) de son lieu de travail habituel, et pour en revenir, peut être facturé à 50 % du tarif journalier ferme. Le temps de déplacement qui est plus ou moins une journée doit être calculé au prorata afin de refléter le temps réel de déplacement, et ce, conformément à la formule suivante :

Heures de déplacement X 50 % du taux journalier ferme tout compris 7,5 heures

Les tarifs journaliers fermes tout compris mentionnés comprennent les coûts indirects comme le soutien administratif, la télécopie, le courrier, la photocopie, la messagerie, le traitement de texte et les autres frais d'exploitation, ainsi que le temps consacré aux déplacements depuis le lieu de travail de la personne jusqu'à un lieu de travail préautorisé particulier situé à moins de 100 km. En conséquence, la facturation séparée de tout élément lié aux frais d'exploitation courants ou au temps consacré aux déplacements ne sera permise en vertu d'aucun contrat subséquent.

2. Coûts des dépenses remboursables

(a) Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur à la suite de la réinstallation des ressources requises pour répondre aux conditions du contrat.

L'entrepreneur se verra rembourser les frais de déplacement et de subsistance autorisés qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans indemnité pour les bénéfices ou les frais généraux, conformément aux indemnités de repas, de véhicule particulier et de frais accessoires négociées énoncées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/deplacements-reinstallation/voyages-affaires-gouvernement.html) et selon les autres dispositions de la Directive qui concernent les « voyageurs » plutôt que les « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de frais accessoires pour les voyages autorisés. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement. Tout déplacement doit être approuvé au préalable par l'autorité technique.

3. Ressources

Les ressources doivent exécuter les travaux énoncés dans les bases de tarification A1, A2 et dans les bases de tarification B1 et B2.

| Ressource proposée : | |
|---------------------------------------|--|
| A.8 Analyste des systèmes de niveau 3 | |
| Nom : | |

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 001 kin535 File No. - N° du dossier CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME KIN-8-50183

| Ressource proposée : | |
|--------------------------------------|--|
| I.6 Analyste des réseaux de niveau 2 | |
| Nom : | |

Base de tarification A1

Période initiale du contrat (du 28 février 2019 au 31 mars 2021)

An 1 – Du 28 février 2019 au 31 mars 2020 An 2 – Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

| Catégorie de personnel Volet 1, Services d'application | Niveau d'expertise | « A » Nombre estimatif de jours par année | « B » Tarif journalier ferme de l'année (\$ CA) | Coût total (\$ CA) A * B |
|--|---|---|---|--------------------------------|
| A.8 Analyste de systèmes | Niveau 3 | 22 | \$ | \$ |
| A.8 Analyste de systèmes | Niveau 3 | 240 | \$ | \$ |
| | Coût total pour la base de tarification A1 (\$ CA): | | | \$ |

Base de tarification B1

Périodes optionnelles

Année optionnelle du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

| Catégorie de personnel Volet 1, Services d'application | Niveau d'expertise | « A » Nombre estimatif de jours par année | « B » Tarif journalier ferme de l'année (\$ CA) | Coût total (\$ CA) A * B |
|--|-----------------------|---|---|--------------------------------|
| A.8 Analyste de systèmes | Niveau 3 | 240 | \$ | \$ |
| | | Coût total pour la base de tarification B1 (\$ ca): | | |

Base de tarification A2

Période initiale du contrat (28 février, 2019 to 31 mars 2021)

An 1 - Du 28 février 2019 au 31 mars 2020

An 2 - Du 1er avril 2020 au 31 mars 2021

| Catégorie de personnel Volet 3, Gestion de l'information/Service de gestion de l'information | Niveau d'expertise | « A » Nombre estimatif de jours par année | « B » Tarif journalier ferme de l'année (\$ CA) | Coût total (\$ CA) A * B |
|---|---|---|---|--------------------------------|
| I.6 Analyste de réseau | Niveau 2 | 22 | ** | \$ |
| I.6 Analyste de réseau | Niveau 2 | 240 | \$ | \$ |
| | Coût total pour la base de tarification A2 (\$ CA): | | | \$ |

Base de tarification B2

Périodes optionnelles

Année optionnelle du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

| Catégorie de personnel Volet 3, Gestion de l'information/Service de gestion de l'information | Niveau d'expertise | « A » Nombre estimatif de jours par année | « B » Tarif journalier ferme de l'année (\$ CA) | Coût total (\$ CA) A * B |
|---|---|---|---|--------------------------------|
| I.6 Analyste de réseau | Niveau 2 | 240 | \$ | ** |
| | Coût total pour la base de tarification B2 (\$ CA): | | \$ | |

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 001 kin535 File No. - N° du dossier CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME KIN-8-50183

ANNEXE C LISTE DE CONTRÔLE DES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

(voir document joint)

Solicitation No. - N° de l'invitation W3028-18TM03/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W3028-18-TM03 Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 001 kin535 File No. - N° du dossier CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME KIN-8-50183

Annexe D Entente de non-divulgation

| Entente de non-divulgation |
|--|
| Je, soussigné(e),, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série W3028-18TM03, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada et, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus, générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Pour le présent accord, ces renseignements comprennent notamment tous les documents, éléments matériels, avis, et toutes les instructions, directives, données ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée, électronique ou autre, et marqués ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat. |
| J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit, les renseignements décrits ci-dessus, sauf selon le principe du « besoin de savoir » à une personne employée par le Canada. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention à la présente entente. |
| Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et que ces renseignements doivent demeurer la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas. |
| J´accepte que l´obligation de cette entente survive à la fin du contrat portant le numéro de série W8476-195919. |
| Signature |
| Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation W3028-18TM03/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W3028-18-TM03 Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 001 kin535 File No. - N° du dossier CCC No. /N° CCC - FMS No. /N° VME KIN-8-50183

ANNEXE F FORMULAIRE DND 626 – *AUTORISATION DE TÂCHES*

(voir document ci-joint)